

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°02-2023-070

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2023

Sommaire

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités / Service accompagnement des publics vulnérables

02-2023-04-13-00017 - Arrêté N°2023-40 portant autorisation d'extension de 23 places au centre d'accueil pour demandeur d'asile de Laon (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités

02-2023-04-13-00017

Arrêté N°2023-40 portant autorisation
d'extension de 23 places au centre d'accueil
pour demandeur d'asile de Laon



**PRÉFET
DE L'AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ N°2023-40

Portant autorisation d'extension de 23 places au
centre d'accueil pour demandeur d'asile
de Laon

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L 312-1 et suivants, L.313-1 et suivants et L 348-1 ; L 348-2 ; L 348-4 ;

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

VU la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances 2023 ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} février 2021, portant nomination de Monsieur Alain NGOUOTO, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, sous-préfet de Laon ;

VU le décret de Président de la République du 26 mai 2021 portant nomination de Monsieur Thomas CAMPEAUX en qualité de préfet de l'Aisne ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2022 relatif à l'ouverture de 12 places de CADA sur la commune de Sissonne ;

VU l'appel à projets du 25 février 2022 concernant la campagne d'ouverture 2022 de 35 places de CADA dans le département de l'Aisne ;

VU le dossier de candidature déposé par l'association Accueil et Promotion pour la création de 35 places pour l'année 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi du travail et des solidarités de l'Aisne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'ouverture de 23 (vingt-trois) places supplémentaires de CADA sur la commune de Sissonne, gérées par l'association Accueil et Promotion, dont le siège social est à SAINT-QUENTIN, est autorisée au titre de l'année 2023.

Article 2 : La capacité totale du CADA de Laon autorisée à 116 places depuis le 9 novembre 2022 est ainsi portée à 139 places.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 424-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télécours accessible sur le site www.telercours.fr

Article 4: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de la Somme et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Aisne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Aisne.

Fait à Laon, le **13 AVR. 2023**

Pour le Préfet, et par délegation,
Le Secrétaire Général,


Alain NGOUOTO